



## Refus dossier regroupement familial

Par **fadoo**, le **13/12/2011** à **22:07**

Bonjour,

ma situation est un peu compliquée, je suis tunisienne, venue en France en 2009, enceinte de 6mois, j'ai accouché ici un enfant maintenant de 2ans, je suis en situation irrégulière; par contre le petit à ces papier

mon mari est resident ici plus de 10ans a posé un dossier à l'OFII qui a été refusé apres 6mois raison manque de ressources, car il fait moin de 35 heures de travail  
Et on a un T2 de 41m<sup>2</sup>.

le 12/04/2011 on a posé un autre dossier qu'on na pa eu de réponse, 6mois passée ,portant maintenant il fait les 35 heures, pas de courrier, pas d'explication, on n'a rien reçu

le 12/12/2011 j'ai posé une lettre au tribunal administratif pr avoir une explication de refus et contester en même temps!!!

merci de m'expliquer koi faire? et combien de temps va prendre ça!!! merci!!!

Par **fadoo**, le **15/12/2011** à **20:45**

je suis venu avec visa touristique, non j'ai pas demandé à la prefecture, mais on a posé un dossier regroupement familial.

Par **argent53**, le **21/12/2011** à **10:28**

bonjour fadoo

votre mari a deposer un dossier a l'ofii pour un regroupement familiale sur place ?tu a pas trop preciser ta demande!

moi je suis presque dans le meme cas que vous,ma femme est enceinte et je vais la faire venir pour accoucher en france est apres je sais pas si je vais la laisser ici ou repartire en algerie pour attendre la reponse de l'offi pour le regroupement familiale ,je veut bien avoir votre experience car si en premier lieu y'avais un probleem de ressource et que maintenant ton mari travaille ca veut dire que ya un autre souci,  
a bientot

Par **fadoo**, le **25/12/2011** à **23:23**

bonjour!!!

je vais dire une chose la loi pr les tunisiens ce n'est pas la meme pr vous les algers,,, encore une chose pensez a votre bebe car apres il va avoir un probleme pr rentrer ici en france, car il faut declarer la grossesse!

enfin, si votre femme accouche ici cé mieux et laisser le bebe avec vous car il aura facilement ces papiers( si vous avez la residence) et votre femme elle les auras avec le temps::: cé a vous de décider !!!

merci